

D.2020.02.05.10.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 05 Février 2020

10 – RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

10.4 – Poste de Chargé(e) d'études – DGA Mobilité et Ressources - Procédure de recrutement - Cadre d'emplois des attachés territoriaux/ingénieurs territoriaux.

L'an deux mille vingt, le cinq février à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard		X (Mme Traval-Michelet)	
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire			X
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc			X
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Del Borrello)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Un poste de Chargé(e) d'études a été créé par Délibération D2017.07.05.9.2 du 5 juillet 2017 et déclaration faite auprès du Centre de Gestion numéro 311721003 rattaché depuis septembre 2018 à la Direction Générale Adjointe Mobilité et Ressources.

Ce poste est occupé par un agent non titulaire dont le contrat prendra fin au 15 novembre 2020.

Il est donc proposé de pérenniser le poste de Chargé(e) d'études au sein de la Direction Générale Adjointe Mobilités et Ressources.

En sa qualité d'autorité organisatrice des mobilités, Tisséo Collectivités est en responsabilité et compétence sur plusieurs domaines d'activités liés à la planification, à l'urbanisme réglementaire et à l'environnement.

Au regard notamment du plan de mobilité (Projet Mobilités 2020.2025.2030), Tisséo Collectivités est garant de la mise en œuvre du plan d'actions et de sa prise en compte dans les autres plans et programmes de rang inférieur (PLUI, PCAET) ainsi que dans les projets d'aménagement urbain des territoires. Il doit également traduire dans ses politiques la mise en œuvre des orientations et actions des plans et programmes de rang supérieur qui s'imposent au plan de mobilité : SRADDET, SCoT, PPA.

Par ailleurs, au regard de la préservation du patrimoine de Tisséo Collectivités, il convient d'assurer la mise en œuvre de dispositifs permettant de s'assurer de la bonne exploitation du réseau et de préserver les emprises nécessaires aux projets : instruction des demandes de travaux, périmètre de sursis à statuer, examen conjoint de dossiers de ZAC.

Afin d'assurer ces responsabilités, Tisséo Collectivités doit disposer de ressources humaines compétentes sur la planification territoriale, la réglementation urbaine et l'urbanisme opérationnel.

En phase avec les activités menées à ce jour par Tisséo Collectivités, les missions liées au poste porteront sur les thématiques suivantes :

- Planification stratégique et territoriale : suivi des plans et programmes et traduction dans les outils et feuille de route de la collectivité ; procédure de révision du plan de mobilité, gestion / suivi et valorisation de son évaluation, accompagnement à la déclinaison du plans d'actions en interne et auprès des maitres d'ouvrages concernés ; partenariat avec les EPCI limitrophes pour assurer les interfaces liées aux mobilités entre territoires.
- Urbanisme réglementaire et opérationnel : suivi des grands projets urbains des territoires et interface avec l'organisation du réseau, suivi des procédures PLU et PLUi et formalisation d'avis, contribution aux examens conjoints de dossiers administratifs d'autorisation de travaux et de procédures environnementales, mise en place d'outils réglementaires pour préserver la faisabilité des projets de transports, contribution aux instructions des demandes de travaux et formalisation des avis.
- Plan de mobilité : gestion des outils de suivi (tableau de bord) et d'évaluation (observatoire), animation du comité technique, contribution à l'animation des commissions partenariales et territoriales, pilotage d'études relatives à la connaissance du fonctionnement des territoires limitrophes, pilotage des études de déclinaison du plan d'actions portées par Tisséo Collectivités (par exemple les pactes urbains, accompagnement des partenaires maitres d'ouvrage en charge d'actions inscrites au PDM (par exemple logistique urbaine, ZFE, politique de la ville), identification des évolutions de contenus par rapport aux nouvelles lois (notamment LOM) ou plans et programmes (notamment SRADDET et SCoT).

Au regard des éléments développés ci-dessus, il s'agit de pourvoir l'emploi permanent créé par délibération en 2017. Les domaines de compétence requis portent sur la planification et l'urbanisme. Le (la) chargé (e) d'études devra disposer d'une expertise technique consolidée sur ces sujets, maîtriser les codes de l'urbanisme, du transport et de l'environnement, avoir une appétence particulière pour les mobilités. D'un relationnel aisé, il (elle) accomplira ses missions en interface avec les partenaires (territoires, agence d'urbanisme, structure d'aménagement, ...).

Compte tenu du profil recherché, le Chargé(e) d'études devra avoir acquis une expérience professionnelle d'au moins cinq ans dans le domaine et d'un niveau bac + 5.

Afin de pourvoir ce poste, il convient de lancer une procédure de recrutement sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux/ingénieurs territoriaux.

Une publicité informant de la vacance de cet emploi sera effectuée auprès du Centre de Gestion de la Haute-Garonne.

Ce poste à temps complet répond à un besoin permanent et sera pourvu prioritairement par voie statutaire.

Dans le cas où aucune candidature de fonctionnaire ne serait acceptable et ne pourrait être retenue, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle (article 3-3 deuxième alinéa loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée).

La rémunération brute annuelle sera calculée par référence au traitement indiciaire afférent au grade d'attaché ou ingénieur.

L'échelon de recrutement dans le grade sera déterminé en fonction de l'expérience professionnelle par application du barème suivant :

- De 3 ans à 6 ans d'expérience : 4ème ou 5ème échelon du grade d'attaché/ingénieur.
- Plus de 6 ans d'expérience : à partir du 6ème échelon du grade d'attaché/ingénieur ou à partir du 1er échelon du grade d'attaché principal/ingénieur principal.

L'agent bénéficiera du régime indemnitaire relevant de son cadre d'emplois ainsi que des avantages acquis par l'ensemble du personnel.

Il est proposé aux membres de l'Assemblée Délibérante d'autoriser le Président du SMTC à lancer la procédure de recrutement et à pourvoir le poste selon les modalités ci-dessus exposés.

*
* *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

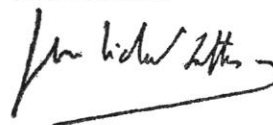
ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à lancer la procédure de recrutement de Chargé(e) d'études au sein de la Direction Générale Adjointe Mobilités et Ressources relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget du SMTC.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de la légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour,
mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Michel Lattes', with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Michel LATTES